



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 septembre 2023 à 19 h
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville - 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Clément Charette, Chef de division
Madame Valérie Simard, Cheffe de division
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Amélie Dubé, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Hélène Gignac, Commandante PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Nouvelles règles d'attribution des jardins communautaires.
Résultat du budget participatif de l'arrondissement (12.01).
Contrat d'analyses pour l'ajout de panneaux d'arrêt (20.03).

Madame Effie Giannou: Circulation et vigilance aux abords des écoles.
Respect des traverses piétonnes.
Travaux de construction de voirie sur le boulevard Gouin Ouest.
Projet de placette temporaire au parc Marcelin-Wilson.
Travaux de sécurisation aux abords de l'école Ste-Odile.
Ajout de traverses piétonnes surélevées et de dos-d'âne.

Madame Nathalie Goulet: Opération sac à dos et Magasin Partage de la rentrée.
Effervescence d'activité dans les parcs durant l'été.
Succès du concert de l'orchestre métropolitain, avec Yannick Nézet-Séguin, au parc Ahuntsic en août dernier.

Programmation culturelle automnale de l'arrondissement.

Quarantième anniversaire des maisons de la culture.

Remplacement des gradins de la maison de la culture (20.01)

Service gratuit de déneigement aux personnes âgées (20.25).

Nouvelles interdictions de virage en U (40.02 et 40.04).

Madame Julie Roy:

Souhaite une bonne rentrée aux élèves et aux parents.

Sécurisation aux abords de l'école Saint-Isaac-Jogues.

Installation de bacs de plantation et de supports à vélo dans les 5 mètres de diverses intersections.

Nouveaux jeux d'eau, plantation et murale au parc Saint-Simon.

Cent nouvelles places de stationnement mutualisé ClicknPark.

Monsieur Jérôme Normand:

Inauguration des nouvelles installations au parc des Hirondelles.

Inauguration d'une nouvelle murale sur la rue Fleury Est.

Apaisement de la circulation sur 18 tronçons avec des dos-d'âne.

Sécurisation aux abords de deux écoles du district.

Prolongement de la piste cyclable sécurisée sur la rue Prieur Est.

Atelier de réparation de vélos dans les parcs en septembre.

Portes ouvertes du cercle des fermières de l'arrondissement.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

- **388 et 390, rue de Port-Royal Est - Lots 1 998 609, 5 924 049 et 5 924 052 du cadastre du Québec** : autoriser un taux d'implantation minimum inférieur à la norme prescrite de 30 % (40.08).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 28, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Monique Laberge Attribution des Jardins communautaires (dépôt d'une pétition).

Maya Giroux Attribution des Jardins communautaires.

Jean Gadbois	Orientations et priorités budgétaires de l'Administration.
Nicolas Landry	Projet de piste cyclable sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest.
Claude Grenier	Attribution des Jardins communautaires (dépôt d'une pétition).
Marielle St-Germain	Attribution des Jardins communautaires.
Pauline Wolf	Service d'autopartage Communauto.
Ghyslaine Marcotte	Signalisation sur la rue Prieur Est, entre l'avenue Papineau et la rue De Saint-Firmin.
Denis	Changements climatiques et capacité d'absorption des canalisations d'égout lors des fortes pluies. Piste de ski sur l'Île-de-la-Visitation.
Gisèle Marcil	Piste cyclable sur la rue de Louvain Est, entre l'avenue Papineau et la rue Saint-Hubert.
Guy Rivard	Piste cyclable sur la rue de Louvain Est.
Claire Jeffrey	Attribution des Jardins communautaires (dépôt d'une pétition).
Alex Farag	Attribution des Jardins communautaires (jardin Marcelin-Wilson).
Marie Barbeau	Circulation des vélos dans les rues à sens unique.
Silvana Cosentino	Sécurité des piétons et circulation des cyclistes.
Kiet-Van Luong	Nouvelle configuration de la rue Filion (dépôt d'une pétition).
Guytaine Molloy	Nouvelle configuration de la rue Filion.
Louis Morin	Piste cyclable sur la rue Filion.
Frédérique B.-Le Borgne	Diversification de la canopée.
Fanny Theurillat-Cloutier	Projet de construction sur la rue Péloquin.
Joanna Cosentino	Projet de piste cyclable sur la rue Legendre.
André Mathieu	Radar en zone scolaire sur le boulevard Gouin, entre les rues Saint-Hubert et Millen.
Pierre Tellier	Affiche interdisant aux camions l'utilisation de freins à air sur le boulevard Henri-Bourassa.
Alexandre Caron	Réseau cyclable hivernal dans Bordeaux-Cartierville.
Annie Paquette	Ajout d'un arrêt à l'intersection de la rue Henri-D'Arles et de la Place de Nevers (dépôt d'une pétition).
Gilles Larocque	Interdiction de stationner à cinq mètres des intersections.
Geneviève Turcotte	Stationnement et circulation sur l'avenue Christophe-Colomb.
Véronique Chaine	Compost.
Félix Hébert	Déneigement des pistes cyclables.
Ruth Pierre-Canelle	Problèmes dans le quartier André-Grasset.
Serge Pozzo Di Borgo	Nouvelles taxations.
Félix Bibeau	Réseau express vélo (REV).
Peter Ferrara	Personnes sans-abris. Apaisement de la vitesse (dépôt de documents).
Billy Kastrantas	Apaisement de la circulation dans les corridors scolaires du secteur du boulevard Saint-Laurent et de la rue de Beauharnois.

Felicia Cosentino	Problème de drainage au parc Saint-Simon.
Patrice Landry	Stationnement sur l'avenue Péloquin (point 40.07).
Formulaire en ligne :	
Cole Dev	Respect des feux de circulation prioritaires pour les piétons.
Audrey Billereau	Manque de visibilité à la sortie du stationnement du Motel Métro situé au 9925, rue Lajeunesse.
Nicholas Michalidis	Arbre à émonder sur la rue Tardivel, près du 2290, rue du Capitaine-Bernier.
Richard Williams	Projet de piste cyclable sur la rue Legendre.
Valérie Paré Charron	Nuisance sonore causée par la circulation aérienne.
Cathy Beaudoin	Projet de construction sur l'avenue Péloquin.
Hervé Diop	Projet de développement résidentiel au 9300, rue Meilleur.
Marjorie Belisle	Circulation automobile à l'angle du boulevard Gouin et de la rue Lajeunesse et des rues Millen et Basile-Routhier. Excès de vitesse sur la rue Basile-Routhier en direction nord, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin.
Denise Landry	Voie d'accès devant le magasin Décathlon du marché Central. Projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa.
Caroline Chen	Projet de piste cyclable sur la rue Legendre.
Agnes Hartel	Vitesse automobile sur l'avenue Henri-Julien et la rue Legendre.
Claude Landry	Nuisances sonores causées par la circulation aérienne.
Jean-Paul Dubreuil	Nuisances sonores causées par les activités au parc des Hirondelles.
Jean-François Dorval	Demande l'installation de dos d'âne sur la rue Saint-Urbain, entre les rues de Beauharnois et Legendre Ouest.
Richard Bourdeau	Mode d'attribution des jardins communautaires.
John Murphy	Déficit d'infrastructures cyclables dans le district de Cartierville. Remise en état et entretien de la bande cyclable sur la rue de Louisbourg.
Jacques Beauchemin	Consultations au sujet du projet de la piste cyclable Legendre.
Christine Tanguay	Traitement de l'eau des jeux d'eau du parc Henri-Julien. Demande un trottoir du côté nord de la rue Legendre.
Christine Tremblay	Circulation automobile et vitalité économique dans Saint-Simon.
Olivier Mineau	Occupation de la rue par les jeux des enfants.
Jacques Lebleu	Mise en place de moyens pour faciliter l'accès des piétons et cyclistes du district de Cartierville aux deux gares du REM.
Andy Émond	Projet de piste cyclable sur la rue Legendre.
Renaud St-Laurent	Aménagement du REV Saint-Denis et difficulté de stationner entre les boulevards Henri-Bourassa et Crémazie.
Stefania Colantonio	Nouveaux logements sociaux et communautaires depuis 5 ans.
Samuel Milette-Lacombe	Interdictions de stationner à cinq mètres des intersections.
Carole Charbonneau	Nuisances sonores causées par la circulation aérienne. À 21 h 42, le départ de la conseillère Nathalie Goulet est constaté ainsi que son retour à 21 h 47.

À 22 h 57, le départ de la conseillère Julie Roy est constaté ainsi que son retour à 23 h.

Cette période de questions prend fin à 23 h 22.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA23 09 0238

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA23 09 0239

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA23 09 0240

Adopter les projets retenus dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter les projets retenus dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif de l'arrondissement, soit :

- un espace arborescent et nourricier au parc Henri-Julien (160 000 \$);
- du matériel de sport dans les bibliothèques (21 500 \$);
- les joies de l'hiver pour toutes au parc du Sault-au-Récollet et au parc Henri-Julien (20 500 \$);
- les jeunes sont les artistes de demain ! (85 000 \$);
- plus d'offre sportive pour Cartierville (30 000 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1233612001

CA23 09 0241

Accorder un contrat à ATMOSPHÈRE inc. pour la fourniture et l'installation d'une tribune télescopique (gradins) et de fauteuils pour la maison de la culture Ahuntsic - Dépense totale de 1 187 766,57 \$, taxes incluses (contrat : 1 028 369,33\$ + contingences : 102 836,93 \$ + incidences 56 560,31 \$) - Appel d'offres public 23-10015 - 1 soumissionnaire / Imputation à la réserve immobilière (433 835,68 \$, net de ristourne).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder au seul soumissionnaire, ATMOSPHÈRE inc., le contrat pour la fourniture et l'installation d'une tribune télescopique (gradins) et de fauteuils pour la Maison de la culture Ahuntsic, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 028 369,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-10015;
2. d'autoriser une dépense de 102 836,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 56 560,31 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement d'ATMOSPHÈRE inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 60 % par la ville centrale et à 40 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1234465003

CA23 09 0242

Accorder un contrat de gré à gré à Arbre NB inc. pour l'abattage des arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023 - Dépense totale de 100 000 \$, taxes incluses (contrat : 93 304,51 \$ + variations des quantités 6 695,49 \$) / Imputation au comité de coordination des mesures d'urgence.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Arbre NB inc. pour l'abattage des arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023, pour une somme maximale de 93 304,51 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 6 695,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par le comité de coordination des mesures d'urgence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239132004

CA23 09 0243

Octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré à Groupe Intervia inc., pour la réalisation d'études de circulation et la préparation de plans pour l'ajout de panneaux « Arrêt » à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 54 555,64 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (49 816,57 \$, net de ristourne).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré à Groupe Intervia inc., pour la réalisation d'études de circulation et la préparation de plans pour l'ajout de panneaux « Arrêt » à diverses intersections de l'arrondissement;
2. d'autoriser une dépense totale de 54 555,64 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1239426005

CA23 09 0244

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) pour la réalisation de la programmation automne/hiver 2023-2024, qui comprendra trois conférences, une exposition virtuelle et un spectacle.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) pour la réalisation de la programmation automne/hiver 2023-2024, qui comprendra trois conférences, une exposition virtuelle et un spectacle;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1233060046

CA23 09 0245

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1233060045

CA23 09 0246

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Société de développement commercial District central pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment portant le numéro 105, rue Chabanel Ouest, pour l'année 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Société de développement commercial District central pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment portant le numéro 105, rue Chabanel Ouest, pour l'année 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1231388005

CA23 09 0247

Modifier la résolution CA23 09 0087, adoptée le 11 avril 2023, afin d'intégrer au montage financier une somme de 632 842 \$, net de ristournes, provenant du programme Aquatique Montréal (PAM) (jeu d'eau - parc Henri-Julien).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de modifier la résolution CA23 09 0087, adoptée le 11 avril 2023, afin d'intégrer au montage financier une somme de 632 842 \$, net de ristournes, provenant du programme Aquatique Montréal (PAM) (jeu d'eau - parc Henri-Julien).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1236074001

CA23 09 0248

Modifier la résolution CA23 09 0130, adoptée le 8 mai 2023, afin de remplacer le nom de l'organisme Espace Trad par Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise et ratifier les conventions intervenues avec Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, Marguerite à bicyclette et Concours international d'orgue du Canada.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier la résolution CA23 09 0130, adoptée le 8 mai 2023, afin de remplacer le nom de l'organisme Espace Trad par Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise;

de ratifier les conventions intervenues avec Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, Marguerite à bicyclette et Concours international d'orgue du Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1233060015

CA23 09 0249

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2023.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1234040007

CA23 09 0250

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement :

- ligne verte Millen (2 300 000 \$);
- promenons-nous sur la rue Fleury (4 000 000 \$);
- revitalisation des parcs de quartier (2 430 000 \$);
- jardins d'éducation cycliste (600 000 \$);
- un tiers lieu pour l'activité créative (1 250 000 \$);
- modules de jeux universellement accessibles (1 500 000 \$);
- parcours riverain Gouin... la suite (800 000 \$);
- montréal grimpe! (234 000 \$);
- abris vélos sécurés (550 000 \$);
- gyms extérieurs accessibles pour toutes et tous (850 000 \$);
- les mini-forêts Miyawaki (250 000 \$);
- des micro parcs familiaux et de petites places publiques (450 000 \$);

de confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1233612002

CA23 09 0251

Approuver le rapport final des dépenses relatives au projet ayant fait l'objet d'une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2019-2022 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Attendu que l'arrondissement a pris connaissance des modalités d'application dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

Attendu que, si applicable, l'arrondissement a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont entièrement situées à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation défini conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et apparaissant au plan d'urbanisme, au schéma d'aménagement et de développement ou au plan métropolitain, ou ce projet doit permettre de relier entre eux deux périmètres

d'urbanisation, de telle sorte qu'il constitue un lien direct favorisant les déplacements actifs à l'intérieur du territoire d'une même municipalité;

Attendu que le chargé ou la chargée de projet du bénéficiaire, monsieur Gilles Côté, directeur du développement du territoire, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Attendu que les travaux ont été réalisés aux étés 2020, 2021 et 2022;

Attendu que l'arrondissement transmet au Ministère le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

le détail des dépenses effectuées;

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat quant aux indicateurs suivants, si applicable :

nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantées, par type (assisté ou non);

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutés;

nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

Attendu que l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires;

Attendu que l'arrondissement a obtenu une aide financière du ministère des Transports du Québec pour le programme TAPU 2019-2020 et 2021-2022;

Attendu que l'arrondissement a assumé sa part du coût des travaux, soit un montant équivalent ou supérieur à l'aide financière obtenue;

Attendu l'attestation de conformité rendue par le directeur du développement du territoire;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'approuver le rapport final des dépenses relatives au projet ayant fait l'objet d'une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2019-2022 dans l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1238408001

CA23 09 0252

Autoriser le règlement hors cour, pour la somme de 380 000 \$, du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) contre la Ville en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la construction et la mise en service d'un bâtiment accessoire afin de desservir les activités de la patinoire Bleu Blanc Bouge du parc De Mézy (appel d'offres public S-AC-2018-014) et, à cette fin, transférer le solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences dans le budget des contingences, autoriser des crédits additionnels au montant de 129 968,53 \$ et autoriser la Chef de division, Division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques, à signer tout document pour donner effet au règlement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'autoriser le règlement hors cour, pour la somme de 380 000 \$, du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) contre la Ville en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la construction et la mise en service d'un bâtiment accessoire afin de desservir les activités de la patinoire Bleu Blanc Bouge du parc De Mézy (appel d'offres public S-AC-2018-014);
2. de transférer le solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences dans le budget des contingences;
3. d'autoriser des crédits additionnels au montant de 129 968,53 \$;
4. d'autoriser la Chef de division, Division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques, à signer tout document pour donner effet au règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1239774002

CA23 09 0253

Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial;

de transmettre au Service du développement économique, avant le 30 septembre 2023, la demande pour les interventions proposées dans les secteurs commerciaux du boulevard Gouin Ouest, entre la rue Notre-Dame-des-Anges et le chemin Somerset, de la rue Lajeunesse, entre le boulevard Crémazie et la rue Sauvé, et de la rue Fleury Est, entre l'avenue Papineau et la rue J.J. Gagnier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1231388006

CA23 09 0254

Autoriser une dépense de 980 \$, taxes incluses, pour la participation de six personnes, élu(e)s et fonctionnaires, au 17^e Gala-bénéfice du CRE-Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser une dépense de 980 \$, taxes incluses, pour la participation de six personnes, élu(e)s et fonctionnaires, au 17^e Gala-bénéfice du CRE-Montréal;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1236237003

CA23 09 0255

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1000 \$ à différents organismes pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$	Solidarite Ahuntsic
200 \$	Revanous
200 \$	Rue Action Prévention Jeunesse
200 \$	Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)
200 \$	Cartier Émilie

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1234746005

CA23 09 0256

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 8 000 \$ aux organismes suivants : Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville (1 000 \$), Entre-Maisons Ahuntsic (1 000 \$), Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (1 000 \$), Cultiver Montréal (500 \$) et Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (4 500 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 8 000 \$ aux organismes ci-après désignés :

1000 \$	Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville
1000 \$	Entre-Maisons Ahuntsic
1000 \$	Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants
500 \$	Cultiver Montréal
4500 \$	Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1233060047

CA23 09 0257

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur le boulevard Henri-Bourassa, aux approches est et ouest de la rue Taché.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur le boulevard Henri-Bourassa, aux approches est et ouest de la rue Taché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1239426003

CA23 09 0258

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen à l'approche nord de la rue Sauvé et sur l'avenue d'Auteuil à l'approche nord et sud de la rue Fleury Est.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen à l'approche nord de la rue Sauvé et sur l'avenue d'Auteuil à l'approche nord et sud de la rue Fleury Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1239426004

CA23 09 0259

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation d'aller tout droit sur l'avenue Christophe-Colomb en direction nord à l'intersection du boulevard Crémazie Est (direction ouest).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation d'aller tout droit sur l'avenue Christophe-Colomb en direction nord à l'intersection du boulevard Crémazie Est (direction ouest).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1236518003

CA23 09 0260

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours, aux approches ouest et est sur la rue De Salaberry à l'intersection de la rue Valmont.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours aux approches ouest et est sur la rue De Salaberry à l'intersection de la rue Valmont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1236518002

CA23 09 0261

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1233060023

CA23 09 0262

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 649 et 665, boulevard Gouin Est, l'occupation à des fins de centre de réadaptation (catégorie E.5(2)) - Lot 1 995 509 du cadastre du Québec - Zone 1328.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés selon la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 995 509 du cadastre du Québec et portant les numéros 649 et 665, boulevard Gouin Est, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins de centre de réadaptation (catégorie E.5(2)).

L'occupation autorisée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un certificat dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1239141005

CA23 09 0263

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, d'une hauteur de 12 mètres et comprenant 18 logements, un taux d'implantation de 55 % et des saillies allant jusqu'à la limite latérale du terrain, lequel est situé sur l'avenue Péloquin, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est - Lot 2 497 000 du cadastre du Québec - Zone 1369.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en étages), 12.3 (hauteur maximale en mètres), 40.1 (taux d'implantation maximal), 132.2 (usages autorisés dans une zone) et 336 (distance des saillies des limites de terrain) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 497 000 du cadastre du Québec, localisé du côté ouest de l'avenue Péloquin, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est, l'autorisation de construire un bâtiment résidentiel de trois étages, d'une hauteur de 12 mètres et comprenant 18 logements, ayant un taux d'implantation de 55 % et des saillies allant jusqu'à la limite latérale du terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1239570005

CA23 09 0264

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 388 et 390, rue de Port-Royal Est, un taux d'implantation minimum inférieur à la norme prescrite de 30 % - Lots 1 998 609, 5 924 049 et 5 924 052 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003281855.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 388 et 390, rue de Port-Royal Est érigé sur les lots 1 998 609, 5 924 049 et 5 924 052 du cadastre du Québec, visant à autoriser un taux d'implantation minimal inférieur à 30 %;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant les numéros 388 et 390, rue de Port-Royal Est et érigé sur les lots 1 998 609, 5 924 049 et 5 924 052 du cadastre du Québec, un taux d'implantation minimum inférieur à la norme prescrite de 30 %, tel que montré aux plans de l'annexe A numérotés A-00, A-01 A-02, A-03, A-04 et A-05, préparés par madame Caroline Nadeau, ingénieure, datés de janvier 2023 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 17 juillet 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239570006

CA23 09 0265

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), afin d'exclure son application aux lots 1 742 736, 1 742 738, 1 742 740 et 1 742 743 du cadastre du Québec, pour les bâtiments situés aux 10220 à 10252, rue Parthenais, et ce, en vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001), pour le projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'hôpital Fleury.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), afin d'exclure son application aux lots 1 742 736, 1 742 738, 1 742 740 et 1 742 743 du cadastre du Québec, pour les bâtiments situés aux 10220 à 10252, rue Parthenais, et ce, en vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001), pour le projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'hôpital Fleury.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1231066005

CA23 09 0266

Prendre acte des rapports relatifs au projet pilote Mobilité de quartier, lequel vise la réduction de l'utilisation de l'auto-solo dans le cadre du Programme Climat Municipalités phase 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte des rapports relatifs au projet pilote Mobilité de quartier, lequel vise la réduction de l'utilisation de l'auto-solo dans le cadre du Programme Climat Municipalités phase 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1238408003

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 11 septembre 2023 est levée à 23 h 34.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement